

Fête des Récoltes d'antan 2017

« Concours sur le thème du gâteau d'anniversaire »

REGLEMENT

Article 1 :

A l'occasion du 90^e anniversaire du Cercle Saint-Etienne de Hindisheim, le thème du concours dans le cadre de la Fête des Récoltes d'Antan des 2 et 3 septembre 2017 sera « **Le gâteau d'anniversaire** ».
L'objectif est de créer, fabriquer, décorer un gâteau d'anniversaire NON consommable.

Article 2 :

Le concours est ouvert à tous : enfants, adultes, écoles, associations, de Hindisheim ou d'ailleurs. La participation au concours est gratuite.

Article 3 :

Pour la réalisation des gâteaux, les matériaux sont libres et la taille laissée à l'appréciation de chaque participant.

Article 4 :

Seuls les gâteaux déposés le samedi 2 septembre entre 10h et 12h dans la cour de la ferme Schaal Paul au 262 rue de l'Eglise et possédant un numéro affecté par l'organisateur participeront au concours.

Article 5 :

Un jury départagera les réalisations en fonction des critères suivants :

- Les gâteaux ne doivent pas être consommables/comestibles (pas de produits frais de cuisine)
- La créativité
- L'originalité
- L'insolite

3 catégories seront distinguées : individuels, enfants (-12 ans), groupes.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 6 :

Les meilleures réalisations seront primées. Lots de consolation à tous les participants.

Le palmarès sera communiqué au Point Infos de la fête et dans la cour où a lieu l'exposition, le dimanche 3 septembre à partir de 12 h. Les lauréats seront informés ultérieurement.

Article 7 :

Les participants acceptent que leur gâteau soit exposé lors de la fête du dimanche.

Article 8 :

Les participants devront récupérer leur création le dimanche 3 septembre, entre 18h et 19h dans la cour de la ferme Schaal.

Article 9 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des réalisations. Ceux-ci restent la propriété des participants.

Article 10 :

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à Hindisheim, le 17 juillet 2017

Signé : Annie MUTSCHLER
Présidente